



Informations consultables sur www.eure-et-loir.fr

Supplément au n° 1105 d'Horizons du 29 avril 2011

numéro
87

>> édito

Philippe LIROCHON
Président de la Chambre d'agriculture

Contentieux européen sur la directive nitrates

L'AGRONOMIE ET L'ÉCONOMIE OUBLIÉES

Depuis l'automne 2010, la France fait l'objet d'un contentieux de la part de la Commission Européenne pour son application jugée non conforme de la Directive Nitrates. Les points du contentieux portent sur :

1/ l'équilibre de la fertilisation : la Commission estime que la méthode des bilans est compliquée et difficile à contrôler. Elle préconise un plafond d'azote par hectare, 2/ le calendrier d'interdiction d'épandage : la Commission veut fixer des périodes d'interdiction et rallonger certaines périodes d'interdiction. C'est ainsi que l'azote minéral ne pourrait plus être épandu avant le 1^{er} février au lieu du 16 janvier. Par ailleurs, pour l'établissement du plan de fumure prévisionnel, le potentiel de rendement devrait être la moyenne de rendement des 5 dernières années en enlevant la meilleure et la moins bonne, ce qui reviendrait à ne jamais viser l'optimum, 3/ les capacités de stockage des effluents liquides : la Commission demande 5 à 6 mois au lieu de 4 actuellement, 4/ la durée de stockage au champ serait ramenée de 10 mois à 2 mois, 5/ les normes de rejet d'azote des animaux sont, d'après la Commission, sous-estimées. Ainsi, pour les vaches laitières, le chiffre de 94 kg/vache/an avancé par la Commission lui semble encore trop faible. Toutes ces dispositions font l'objet d'échanges entre la Commission et le Gouvernement français avec, pour celui-ci, menacé de condamnation, des marges de manœuvre limitées.

On mesure là, une fois de plus, combien notre métier devient prisonnier de « diktats » au nom de l'environnement alors que sont oubliées l'agronomie et l'économie (pertes de productions générées par ces mesures, investissements non productifs imposés aux éleveurs).

>> actualité

La vente en circuits courts a le vent en poupe

Longtemps restée marginale, la vente en circuits courts a le vent en poupe. Les productions locales de qualité sont de plus en plus demandées par le public. La preuve par l'exemple en Eure-et-Loir.

- **De nouveaux marchés.** En Eure-et-Loir, environ 200 producteurs pratiquent la vente en direct ou en circuits courts. Le temps où l'on trouvait ces produits uniquement sur les marchés ou en vente à la ferme est révolu. Au cours des dix dernières années, les produits locaux se sont positionnés sur de nouveaux circuits de commercialisation : restaurants, supermarchés, e-commerce, paniers hebdomadaires avec système d'abonnement répondant ainsi aux attentes de la clientèle, soucieuse de consommer des produits locaux de saison et de qualité. Avec en prime le contact et la possibilité d'échanger avec l'agriculteur. Aujourd'hui, de nouvelles pistes s'ouvrent vers la restauration collective avec l'objectif, dès 2012, d'un taux de 20% d'approvisionnement en produits locaux ou issus de l'agriculture biologique dans le cadre de la Loi de Modernisation Agricole.
- **Les réseaux de promotion.** Pour développer la commercialisation de leurs produits, les producteurs peuvent s'appuyer sur des réseaux de promotion tels que Bienvenue à la Ferme ou Terres d'Eure-et-Loir.
- **Une diversification, source de revenus et d'emplois.** Une enquête réalisée auprès des adhérents Bienvenue à la Ferme en 2008 en région Centre a

mis en évidence l'impact de ces activités sur les exploitations.

En moyenne, la vente de produits fermiers représente 40% du chiffre d'affaires de l'exploitation. 59% des agriculteurs ont augmenté leur chiffre d'affaires au cours des 5 ans qui ont précédé l'enquête. Enfin, il convient de noter que chaque ferme emploie en moyenne 3 unités de travail agricole. Compte tenu de la demande actuelle, l'Eure-et-Loir a donc une carte à jouer sur la vente de produits locaux. La proximité de la région parisienne et les besoins de ce bassin en produits de terroir sont un argument supplémentaire pour le développement de ces productions.

Portes Ouvertes Bienvenue à la Ferme

Dimanche 17 avril, le réseau Bienvenue à la Ferme organisait ses portes ouvertes annuelles. Dix membres du réseau ont participé à l'évènement en Eure-et-Loir. Au programme, de nombreuses animations et la découverte pour toute la famille de la vie à la ferme : traite des chèvres, fabrication des fromages, promenade en calèche ou en tracteur, atelier cuisine ou atelier floral, etc. On estime à 3 000 le nombre de visiteurs venus sur les fermes le 17 avril.

>> sommaire

| | |
|-----------------------|---|
| Aphanomyces sur pois | 2 |
| Aidagri 28 | 3 |
| Session de la Chambre | 3 |
| Mes P@rcelles | 4 |

● Deux départs en retraite



Bernard Ailliot a pris sa retraite fin décembre 2010. Ingénieur agronome de l'EN-SIA de Nancy, il intègre la Chambre d'agriculture en 1974, d'abord comme conseiller pendant 18 ans (il réalise la typologie des sols d'Eure-et-Loir), puis chef de service à partir de 1992. Début des années 1990, il lance l'opération Nitrates et sera jusqu'à son départ le spécialiste des questions d'agronomie et d'environnement.



Catherine Romand a quitté la Chambre le 1^{er} avril 2011. Ingénieur de l'ESIT-PA, elle entre à la Chambre le 2 janvier 1980 comme conseillère dans le Thymerais. En 1992, elle devient responsable du développement dans cette région. Début des années 2000, elle pilote le dossier de la qualification des exploitations (230 exploitations qualifiées) puis se voit chargée de la biodiversité. Elle participe enfin aux formations des agriculteurs sur Mes P@rcelles et Certiphyto.

● Dégrèvement pour pertes de récoltes

Une procédure pour pertes de récoltes des impositions de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 2010 est mise en œuvre pour les parcelles en herbe et de maïs fourrage situées dans 18 cantons visés par l'arrêté de reconnaissance de calamités agricoles pris par le Ministère de l'Agriculture. Le pourcentage de dégrèvement est de 50 % pour les prairies et de 30 % pour le maïs ensilage. La date limite de dépôt des réclamations est fixée au 31 mai 2011. Pour souscrire votre déclaration ou pour plus d'information, contactez votre centre des impôts ou consultez notre site www.eure-et-loir.chambagri.fr.

Cultivez du pois en toute sécurité avec le test aphanomyces !

Les prévisions d'assolement 2011-2012 vont bientôt débuter. Afin de mettre toutes les chances de votre côté pour réussir votre culture de pois, pensez au test aphanomyces ! Réalisé à partir d'un prélèvement de sol, ce test est le seul moyen -le plus fiable- pour connaître le niveau de contamination de sa parcelle.

Un test facile à mettre en œuvre

Le test peut être réalisé à tout moment de l'année. Néanmoins, pour vos prochains semis (pois d'hiver ou de printemps), prélevez dès maintenant car le délai entre l'envoi de l'échantillon de terre et la réception du résultat est de 6 à 8 semaines. Le coût de l'analyse est de 55 €. L'échantillon est déterminant pour la fiabilité du test. Il doit être constitué de 15 à 20 prises dans la diagonale de la parcelle et représenter une surface de 3 à 5 ha. Pour chaque prise, décapez 5 cm en surface pour ôter des restes de désherbants qui perturbent l'analyse et prélevez sur une hauteur de 15 à 20 cm. Mélangez bien les prélèvements et extrayez-en 4 à 5 kg à envoyer au laboratoire. Des sacs de prélèvements sont disponibles auprès des organismes de conseil (CA28, coopératives, négoce). Ces prélèvements doivent être conservés à une température inférieure à 18°C afin de garantir les résultats.

Le test, seul outil fiable du niveau de contamination du sol

En 2010, la Chambre d'agriculture et l'UNIP ont réalisé une étude dans 145 parcelles du département dont il res-



sort que la fréquence du retour du pois n'est pas un indicateur fiable sur le niveau de contamination. Un retour tous les 2, 3 ou 4 ans n'a pas d'influence sur l'évolution du potentiel infectieux et espacer les cultures de pois ne garantit pas d'être à l'abri d'une contamination. La date du dernier pois cultivé n'est pas non plus un critère à prendre en compte dans la décision d'implantation. Même si le pois n'a pas été cultivé pendant 10 ans, le potentiel infectieux peut être encore élevé et dépasser le seuil de 1.5. En conclusion, aucun critère ne permet de prévoir le niveau de contamination de son sol. Seule l'analyse compte.

Contact : Patricia Huet
02 37 24 45 55

Les laboratoires

● Galys Laboratoire

14 rue André Boulle
41000 Blois
Tél. : 02 54 55 88 88

● Fredon Centre

Cité de l'agriculture
13 avenue des Droits de l'Homme
45291 Orléans CEDEX 9
Tél. : 02 38 71 91 65

Comment interpréter le résultat du test aphanomyces

Le niveau de contamination du sol est exprimé avec une note variant de 0 à 5 appelée Potentiel Infectieux :

- La note **est égale à 0** : le pois de printemps ou d'hiver peut être cultivé.
- La note est comprise **entre 0.1 et 1.5** : présence possible de petits foyers dans lesquels le rendement pourra être pénalisé mais, en général, pas d'impact important sur le rendement moyen de la parcelle. Privilégiez si possible le pois d'hiver et évitez les facteurs aggravants : mauvaise structure du sol, irrigation avant début floraison,...
- La note est **supérieure à 1.5** : ne pas cultiver de pois. Le risque de pertes de rendement est important. Attendre quelques années et réaliser un nouveau test.

AIDAGRI 28 au service des agriculteurs confrontés à des tensions économiques

Une nouvelle structure de conseil a vu le jour début avril 2011 : Aidagri 28. Fruit de la concertation et d'un partenariat entre les différentes organisations professionnelles agricoles du département, Aidagri 28 a pour objectif d'accompagner les entreprises agricoles confrontées à des problématiques économiques et/ou financières pour des raisons d'ordre conjoncturel ou structurel.

La principale vocation d'Aidagri 28 est, après avoir établi un diagnostic global de la situation avec le chef d'entreprise, d'accompagner celui-ci dans la mise en œuvre d'un plan d'actions adapté à sa situation. Il s'agit d'établir une véritable synergie et de renforcer la concertation et la coordination entre les différents acteurs du dossier. Aidagri 28 intervient en appui des or-

ganismes habituels lorsqu'un suivi plus soutenu est nécessaire. Son intervention se fait à la demande de l'utilisateur et sur la base du volontariat. Toute personne intéressée peut contacter directement Vincent Bouchard, conseiller d'entreprise recruté à cet effet.

Constituée sous forme d'association, Aidagri 28 est administrée conjointement par la Chambre d'agriculture, la Fdsea, JA, la Msa Beauce Cœur de Loire, Groupama Centre-Manche, le Crédit Agricole Val de France, le Crédit Mutuel du Centre, CER France Alliance Centre, AS 28 et la Fédération des coopératives d'Eure-et-Loir (Scael, Bonneval, Capeb, Interfaces Céréales, Agralys).

Contact : Vincent Bouchard
02 37 24 45 22
aidagri28@eure-et-loir.chambagri.fr

Session de la Chambre : de nombreux sujets d'actualité

Vendredi 15 avril s'est tenue la première session de l'année 2011 en présence de Monsieur le Préfet.

A l'ordre du jour, le compte financier 2010, les questions d'actualité avec toujours une large place consacrée aux questions environnementales, un point d'une part, sur l'avancée des travaux relatifs à la réforme de la PAC, d'autre part sur la contractualisation instaurée par la dernière loi de modernisation agricole.

Par ailleurs, deux temps ont été consacrés à l'information des membres, l'un sur la politique agricole du Conseil Régional du Centre avec une présentation faite par sa vice-présidente, Madame Mialot, l'autre sur les groupes de développement en Eure-et-Loir avec un exposé assuré par les responsables des Gva - Gda, des Afdar et de l'Asavpa.

Concernant les aspects administratifs, les comptes de la Chambre d'agriculture sont équilibrés malgré une conjoncture difficile. Si les recettes ne sont pas tout à fait à la hauteur des

prévisions, la maîtrise des charges à permis d'arriver à ce résultat.

Les questions d'actualité sont revenues sur le contentieux sur la Directive Nitrates (voir édito) qui menace la France d'un durcissement de la réglementation. Par ailleurs, l'obligation de mettre en place des SET (Surfaces en Équivalent Topographiques) a fait l'objet d'une délibération à l'adresse du Ministère pour réclamer plus de souplesse et pour s'opposer à l'extension prévue.

Sur la PAC 2013, les membres ont décidé de reporter à septembre une prise de position définitive, les propositions de la Commission étant pour le moment pas suffisamment précises.

Enfin, sur la contractualisation, notamment en lait, un point ressort : si les collecteurs ont l'obligation de proposer un contrat, rien n'oblige pour le moment les producteurs à signer. La profession se bat pour faire reconnaître des organisations de producteurs afin d'être plus armés dans la négociation avec les industriels.

● Vincent Bouchard, conseiller d'entreprise auprès d'Aidagri



Recruté en tant que conseiller d'entreprise par Aidagri le 1^{er} avril 2011, Vincent Bouchard est âgé de 34 ans et diplômé de l'IHE-

DREA*. Il a occupé auparavant un poste de conseiller d'entreprise au CER Alliance Centre, puis de gérant d'une entreprise commerciale.

* Institut des Hautes Etudes de Droit Rural et d'Economie Agricole.

● Rallyes des aires de lavages

Vous avez un projet d'aménagement d'aire de remplissage et/ou de lavage du pulvérisateur ou vous voulez perfectionner votre installation. Forte de 10 ans d'expérience dans ce domaine, la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir vous invite à 2 rallyes concernant les aménagements des aires de remplissage/lavage du pulvérisateur ainsi que les systèmes de traitement des effluents. Notez dès maintenant les dates du 25 mai (sud du département) et 31 mai (nord du département). Une invitation partira début mai.

Contacts : Sébastien Sallé
02 37 24 45 57
Jean-Bernard Leclercq
02 37 24 45 54

● Forum de l'emploi et du recrutement le 26 mai

Nous invitons les agriculteurs à participer au Forum de l'Emploi et du recrutement agricoles le 26 mai de (9 à 12h) à la Maison de l'agriculture de Chartres. Vous y rencontrerez des demandeurs d'emploi, notamment des jeunes à la recherche d'un emploi saisonnier ou plus. D'ici là, nous vous invitons à nous communiquer vos offres d'emploi (CDD ou en CDI) qui seront présentées au public. Avec ce forum, la Chambre d'agriculture s'inscrit, avec l'appui de ses partenaires, dans une démarche active en faveur de l'emploi.

Contact : Daniel Lazier
02 37 24 45 64

>> Rendez-VOUS

● Stage préparatoire à l'installation

Les prochains stages préparatoires à l'installation auront lieu en juin 2011 (24, 27, 28, 29, 30) et en septembre (09, 2, 13, 19, 20). Le dernier stage de l'année aura lieu les 25, 28, 29 novembre et 5, 6 décembre 2011.

Contact : Aurélie Gandon
02 37 24 46 74

● Collecte de PPNU en Eure-et-Loir

Une collecte de PPNU aura lieu le 9 juin sur 5 sites d'Eure-et-Loir : Agralys (Happonvilliers), CABEP (Tourey), Interfaces Céréales (Laons), SCAB (Bonneval) et Vertumne (Gallardon). La préinscription à la collecte est obligatoire et il est encore temps de se préinscrire en se procurant le formulaire auprès de la Chambre d'agriculture ou de votre distributeur.

Contact : Dominique Delaunay
02 37 24 45 62

● Mesp@rcelles, et Télépac

L'équipe mesp@rcelles vous propose un accompagnement à la réalisation de votre déclaration PAC :

- en rendez-vous collectif ou individuel, à partir des outils mes@parcelles et Télépac.

- avec contrôle de cohérence et explication des références prairies, identification et calcul de vos surfaces en équivalents topographiques (SET)... Pour de plus amples informations sur mesp@rcelles ou pour une inscription aux services déclaration PAC, appelez-nous.

Contact : L'équipe Mesp@rcelles
02 37 24 46 00

● Horaires d'ouverture du CFE

Le CFE est ouvert du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 9h à 12h15 et de 14h à 16h30. Le CFE est le point de passage obligé lors de la création, de la modification de la cessation de l'activité agricole.

Mes p@rcelles : de la sécurité à la performance

Vous recherchez un outil qui vous permet d'être en règle en cas de contrôle et au-delà de l'aspect réglementaire, vous souhaitez un outil pour optimiser vos intrants et suivre vos résultats technico-économiques : Mes p@rcelles est la solution de gestion de cultures par internet.

Des informations rapidement et facilement enregistrées

Au champ ou devant votre ordinateur, quelques clics suffisent pour enregistrer les travaux parcellaires (dates, doses, nom des intrants, etc...). Vous êtes sûr de ne rien oublier, les écrans de saisie sont simples et intuitifs. Vous saisissez vos données une fois (ex : une intervention de semis), elles sont ré-utilisées à plusieurs reprises (le registre phytosanitaire, le plan de fumure, la fiche de suivi parcellaire, la gestion des stocks, le calcul des marges).

La garantie d'être en conformité avec la réglementation

Pour vos produits phytos, vous êtes immédiatement informé de l'évolution des homologations. Vous pouvez tester vos mélanges. Mes p@rcelles édite automatiquement les registres réglementaires de la conditionnalité PAC : plan prévisionnel de fumure, cahier d'épandage, registre phytosanitaire. Les documents parcellaires sont clairs, à jour et disponibles en ligne à tout moment.

Vos données parcellaires enregistrées en début de campagne sont transmissibles directement sur TELEPAC.

La garantie d'avoir accès à vos données protégées où que vous soyez

Vos données sont stockées sur des serveurs sécurisés. Protégées par votre mot de passe, elles sont strictement confidentielles. Vous n'avez pas d'achat de logiciel à faire ni de frais de mises à jour à payer. Vous consultez vos données où que vous soyez : le siège de l'exploitation, votre champ, votre bureau.

Mes p@rcelles est adopté par les abonnés et recommandé par les partenaires : AS28, JA28 et la FDSEA 28 conseillent mesp@rcelles à leurs adhérents.

Un système expert pour la fertilisation

À partir des informations que vous lui donnez, Mes p@rcelles calcule automatiquement les doses d'azote, de phosphore et de potasse. Les conseils sont précis car ils prennent en compte les potentiels agronomiques de votre secteur, vos analyses de sol, les effluents, la rotation et les objectifs de rendement.

Un outil de gestion efficace

Mes p@rcelles gère automatiquement les stocks d'intrants. Il permet de suivre en temps réel les charges opérationnelles. Dès la récolte, vous pourrez calculer vos marges. Ainsi, pour la prochaine campagne, vous optimiserez vos choix d'assolements.

Prochainement, nouvelle version Mobile : consultez le référentiel phyto, testez vos mélanges directement au champ !

L'équipe mesp@rcelles est là pour vous accompagner

Contact : 02 37 24 46 00



@ Les formations pour découvrir l'outil, et pour se perfectionner.

@ Les permanences téléphoniques pour répondre à vos questions.

@ Les réunions pour découvrir les nouveautés et pour se tenir informé des enregistrements réglementaires d'actualités.